



## Bulletin SMF n° 9 / septembre 2012

- Sommaire :**
1. Baisse des salaires, suite..!
  2. Caisse de pensions, il faut fixer des priorités..!
  3. Inscriptions à la SMF : <http://www.smf-ne.ch>

Cher(e)s membres,

Vendredi dernier, la délégation du Conseil d'Etat a confirmé sa décision de baisser la grille salariale de la Fonction publique et parapublique de 1% pour 2013, *sous le prétexte de difficultés financières* pour rentrer dans le cadre budgétaire du canton.

### 1. Baisse des salaires, suite

Rappelons que l'accord salarial signé à l'époque, permet à notre employeur de juteuses économies. On peut lire dans le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil, à l'appui d'un projet de loi fixant l'évolution du traitement du personnel soumis à la loi sur le statut de la fonction publique, pour les années 2011 à 2013 (10.064) :

*Page 3, point 4, Conséquences financières*

*« Par rapport à la progression salariale ordinaire [...], la mise en application de cet accord salarial permettra d'importantes économies, dont certaines auront un effet pérenne sur les comptes de l'Etat. [...] Les économies annuelles à environ 7 millions de francs pour 2011, 3.5 millions de francs pour 2012 et 1.4 millions pour 2013, soit un total cumulé de près de 12 millions de francs [...] ».*

**En résumé, malgré les sacrifices salariaux en cours, notre employeur en remet une couche en baissant les salaires de 1%, sans symétrie des sacrifices.**

### 2. Caisse de pensions, il faut fixer des priorités

Durant la dernière réunion du Conseil d'Administration de Prévoyance.ne, le jeudi 6 septembre, les employeurs devaient se prononcer sur l'accord trouvé en Commission de négociation, comme se sont aussi prononcés les syndicats.

Alors que 169 employeurs étaient en accord avec les termes de cette négociation seul le 170ème, l'Etat de Neuchâtel a refusé de signer le document. C'était la douche froide, durant 6 mois de négociation toutes les réponses aux questions avaient été résolues.

***En deux mois notre Conseil d'Etat n'a pas été en mesure de prendre position.***

C'est atterrant surtout que le mercredi 5 septembre, M. Thierry Grosjean déclarait qu'il était content qu'un accord ait été trouvé entre les parties.

Que se passe-t-il donc ? Nous trouvons une piste dans les dires de M. Francis Randin du jeudi 6 septembre :

*Un journaliste de l'Express l'interroge au sujet du financement du Transrun : "le canton va devoir investir aussi pour la Caisse de pensions, pour les hôpitaux. Pourra-t-on tout se payer ?*

Réponse de M. F. Randin :

**Il faut fixer des priorités, en ce qui concerne la Caisse de pensions il faudra faire ce qu'impose la loi !**

Ce qu'impose la loi fédérale c'est le minimum LPP, or nous n'avons pas cotisé pour cette prestation minimale !

Lors de la conférence de presse du vendredi 7 septembre, M. Th. Grosjean a réaffirmé *qu'il ferait tout son possible* pour que cet accord soit accepté par la majorité de ses collègues.

Si le Conseil d'Etat ne prend pas position à ce jour, c'est sans doute en raison des très grands enjeux financiers du futur, du résultat de la votation du 23 septembre 2012.

La facture sera douloureuse pour les assurés actifs, si l'on passe au lissage du salaire durant toute la carrière professionnelle, la diminution de rente pourrait atteindre 30 %. Quant aux rentiers, l'enjeu c'est la non indexation des rentes dans 5, 10 ans, voir plus.

En cas de refus, par le Conseil d'Etat, de l'accord proposé en Commission de négociation, il faudra sans doute tout recommencer et serrer encore plus la ceinture des fonctionnaires. Pourtant, les mesures prévoient déjà de travailler plus longtemps (64 ans) pour des rentes moindres (lissage sur 7 ans).

*Prochain rendez-vous, après le 23 septembre..!*

**3. Inscriptions à la SMF, voici le lien : <http://www.smf-ne.ch>**